



**UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE**

**52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr**

**CONGRES ANNUEL de L'USP
4, 5 et 6 mars 2016 à Paris**

**Motion
FORMATION DES INTERNES**

L'Union Syndicale de la Psychiatrie, réunie en congrès les 4,5 et 6 mars 2016, rappelle l'importance de la formation initiale et continue dans l'exercice professionnel psychiatrique.

L'USP se réfère à une conception des soins prenant en compte la personne et non centrée sur le symptôme.

L'USP soutient donc une approche généraliste et polyvalente du métier de psychiatre.

Cela implique pour l'internat en psychiatrie une grande liberté dans le choix des stages avec quatre semestres de psychiatrie générale, deux semestres de psychiatrie infanto-juvénile et deux autres semestres au choix (personnes âgées, addictologie, hors filière, psychiatrie médico-légale, stage en psychiatrie libérale...).

A l'issue de cette formation, l'interne pourra exercer en psychiatrie (adulte, enfant...) ou acquérir des compétences complémentaires, s'il le souhaite.

Les internes en Médecine Générale et en Médecine du Travail doivent pouvoir bénéficier de formation dans les secteurs de psychiatrie générale.

La formation ne doit pas être exclusivement organisée par les Universitaires et l'USP insiste sur la nécessité d'impliquer dans la formation en psychiatrie les psychiatres hospitaliers, comme il est prévu dans leur statut.

L'USP propose la mise en place d'une commission de l'internat en psychiatrie, chargée de la formation comprenant des représentants de l'ensemble des psychiatres quel que soit leur mode d'exercice.